

Landéda, le 14/01/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2019

**AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GWENNILI
POUR DES CHANTIERS INTERNATIONAUX SUR LA COMMUNE**

RAPPORT N°07/19-01

I. Le projet

L'association Gwennili organise des séjours financés par l'office franco-allemand pour la jeunesse pour favoriser les échanges interculturels. Des temps de chantier et des temps de loisirs et de découvertes culturelles ponctuent ces séjours. La commune fait appel à cette association afin de réaliser un chantier d'embellissement du bois de Troménéec.

Gwennili assure chaque jeune et chaque animateur le temps du séjour, pendant les moments de chantier comme dans les moments d'animation. 24 jeunes de 3 nationalités différentes, française, allemande et croate (entre 16 et 22 ans) seront présents ainsi que 5 animateurs. La mairie mettra à disposition 1 agent pour encadrer techniquement le chantier.

Le séjour aura lieu du samedi 13/04 au lundi 22/04/2019 (9 nuitées).

Un deuxième chantier est en cours d'élaboration pour l'été 2019 entre le 12 et le 22 juillet 2019.

II. Le chantier

Le chantier aura lieu le lundi 15/04 matin, mardi 16/04 matin avec 1 encadrant technique puis du jeudi 18/04 au dimanche 21/04 sans encadrant du service technique, avec uniquement mise à disposition du matériel. La mise à disposition et le lieu de stockage du matériel sur le temps du week-end sont à préciser.

Les travaux effectués dans le cadre de l'entretien du bois de Troménéec, implanté en zone A du périmètre de captage d'eau potable, comporteront :

- Le débroussaillage et le fauchage des ronciers en sous-bois le long du parcours sportif en priorité. Ces tâches seront effectuées de façon manuelle à l'aide de faucilles fournies.
- Le ramassage de la végétation fauchée.
- L'entretien et le nettoyage des obstacles du parcours sportifs.

Le chantier aura lieu en parallèle de la venue des jeunes dans le cadre du dispositif Argent de poche.

L'un des buts de l'association est également d'échanger avec la population. Ainsi, la mairie envisage d'organiser un chantier participatif en invitant la population à venir aider à l'entretien (dates évoquées 18, 19 ou 20 avril) suivi d'un repas commun avec les jeunes européens qui permettra entre autre de favoriser les échanges.

En matière d'outillages, les besoins sont les suivants : faux, faucilles, fourches, brouettes, gants (un appel auprès de la population pour des prêts sera lancé). Une zone de stockage des déchets verts avant leur exportation est prévue.

III. Les activités de loisirs en dehors du chantier :

En dehors des temps de chantier, les jeunes participeront à des activités de cohésions et de divertissements.

Des activités nautiques animées par l'UCPA vont être proposées. Les idées suivantes ont aussi été soumises aux animateurs du séjour qui sont les décideurs de la partie « loisirs » :

- Visite de Fort Cézon, association Cézon
- Visite de la chapelle de Troménéec et récit de son histoire, association Patrimoine des Abers
- Visite du phare de l'île Vierge, vedettes des Abers
- Visite de l'Abbaye des Anges, association les amis de l'Abbaye

- Balade en bateau avec l'association Martine (stade d'idée aucune demande n'a été formulée auprès de l'association)
- Découverte de l'espace protégé des Dunes de Sainte-Marguerite, classée Natura 2000 avec le garde littoral, Mickaël Guillou
- Observation ornitho au marais de Toul An Dour
- Randonnée sur le GR34, le long du littoral
- Découverte du sémaphore,
- Visite d'une exploitation ostréicole,
- Visite du chantier naval de l'Enfer et rencontre avec l'association du Père Jaouen
- Plongée avec Aber Wrac'h Plongée (situé sur le port)

D'autres animations ont été évoquées avec l'association pour favoriser l'intégration des jeunes : cours de danses bretonnes, intervention des professionnels de la gestion de l'eau pour expliquer le fonctionnement et les problématiques de gestion du site de Troménéec en lien avec la station de captage d'eau potable, etc.

IV. L'hébergement

Le groupe sera hébergé au centre UCPA, les frais de séjours subventionnés par l'Office Franco-allemand pour la jeunesse s'élevant à 15€ par jour et par personne, la Commune de Landéda s'engage à collaborer financièrement afin de venir couvrir, la différence entre le prix réel et la participation de l'association Gwennili. La participation sera au maximum de 7 000 €. La Commune et l'association sont encore en recherche d'un accord.

Pour rappel, l'hébergement est exceptionnel du fait des conditions météorologiques au mois d'avril qui ne permettent pas toujours de camper de manière satisfaisante.

Le chantier estival, s'il est conclu, se fera via un campement sans participation financière de la Commune.

V. Autres informations

L'encadrant technique désigné par la commune et l'élu référent du projet seront invités à rencontrer les animateurs et organisateurs de Gwennili le week-end du 16 et 17 mars 2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Nombre de membres en exercice	= 23
Présents	= 18
Votants	= 21

Délibération du conseil municipal
N°07/19-01
Réunion du 28 Janvier 2019

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION GWENNILI POUR DES CHANTIERS INTERNATIONAUX SUR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Étaient présents : Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Laurent LE GOFF, Alexandre TRÉGUER, Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Ronan CORBEL, Erwan GUIZIOU, Rachel MARZIOU, Christophe CARIOU, Jean-Pierre GAILLARD, Danièle FAVÉ, Céline PRONOST, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Cathy LARIDAN (procuration à M. CORBEL)
- Solange PELLEN (procuration à Mme POULNOT-MADEC)
- David KERLAN (procuration à Mme CHEVALIER)
- Isabelle POUILLAIN et Philippe MARTIN.

Céline PRONOST a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 21 voix pour,

M. Alexandre TREGUER, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer la convention ci-annexée avec l'association Gwennili dans le cadre de chantiers internationaux sur la Commune.

ANNEXE

Convention de partenariat Pour un chantier de jeunes bénévoles

Entre le bailleur d'ouvrage :

La commune de Landeda (61 Ty Korn 29870 Landéda) représentée par Christine Chevalier, Maire.

Et l'association **Gwennili** (41, rue de Kerfeunteun 29000 Quimper / Agrément JEP N°29J540) représentée par sa coordinatrice, Mlle Hélène MIGNON

Article 1 : Mission

Le bailleur d'ouvrage accepte de réaliser avec l'association Gwennili, dans le cadre de l'action éducative menée par l'association un chantier de jeunes bénévoles dont le but et la description sont définis ci-dessous.

Les travaux effectués dans le but d'entretenir les terrains situés dans le périmètre A de la zone de captage d'eau potable comporteront :

- le débroussaillage et fauchage des ronciers en sous-bois le long du parcours sportif en priorité. Tâches effectuées de façon manuelle à l'aide de faucilles fournies par la commune.
- le ramassage de la végétation fauchée.
- l'entretien et nettoyage des obstacles du parcours sportif.

Le bailleur d'ouvrage s'engage à respecter la nature du travail annoncé dans le présent contrat. L'association Gwennili s'engage à tout mettre en œuvre pour réaliser l'ensemble des travaux prévus dans le présent contrat.

Le chantier se déroulera du 13 au 22 avril 2019, à Landéda et comprendra la présence de 24 jeunes de 16 à 22 ans (issus d'Allemagne, de Croatie et de France).

Les horaires de travail seront établis d'un commun accord entre l'équipe d'animation, les représentants du bailleur d'ouvrage et les participants, en tenant compte des contraintes locales (hébergement et lieu du chantier, météo, réalisation des objectifs des travaux attendus...)

Article 2 : Encadrement

L'association Gwennili délègue deux animateur-riche-s pour l'encadrement pédagogique des jeunes volontaires, qui travailleront en collaboration avec les animateur-riche-s des associations étrangères partenaires, ce qui garantira la présence de quatre animateur-riche-s, dont certain-e-s bilingues, pour l'encadrement pédagogique du groupe pendant la durée du chantier.

Les animateur-riche-s auront la responsabilité du groupe et en particulier des participant-e-s mineur-e-s pendant les 10 jours. Ils-elles traduiront, animeront des activités linguistiques et des temps de discussion pour favoriser la communication entre les jeunes et organiseront un programme de découverte du patrimoine culturel local.

L'encadrement technique sera assuré pendant la durée du travail selon les modalités suivantes :

..... assurera l'encadrement technique du chantier pendant toute la durée des travaux.

Le-la bailleur d'ouvrage s'engage :

- à fournir avant le début du chantier l'outillage et les matériaux nécessaires à la bonne réalisation du projet
- à effectuer en collaboration avec l'équipe d'encadrement, le suivi régulier du chantier
- à effectuer les travaux préliminaires nécessaires au bon déroulement du chantier
- à informer les jeunes sur les règles de sécurité à respecter
- à expliquer aux jeunes le sens de leur travail.

Article 3 : Hébergement

Le groupe sera hébergé au centre UCPA de Landéda.

L'association Gwennili s'engage à restituer les lieux d'hébergement dans l'état constaté préalablement à l'installation du groupe, et à collaborer dans le paiement de l'hébergement jusqu'à la subvention attribué par l'Office Franco-Allemande pour la Jeunesse (15 € par jour et par personne).

La Commune de Landéda s'engage à collaborer financièrement afin de venir couvrir la différence entre le prix réel et la participation de l'association Gwennili.

Article 4 : Responsabilités

L'association Gwennili s'engage à assurer les jeunes volontaires recrutés par ses soins en responsabilité civile et en responsabilité individuelle accidents.

Le bailleur d'ouvrage fera assurer les locaux de travail et d'hébergement, ainsi que les biens mobiliers qui s'y trouvent.

Article 5 : Relations avec le groupe de jeunes

Le bailleur d'ouvrage déclare connaître les buts éducatifs poursuivis par l'association, s'engage à les respecter et à faciliter dans la mesure de ses moyens le séjour des jeunes et leur intégration dans la vie locale.

Il s'engage à consacrer au début du chantier le temps nécessaire pour expliquer aux jeunes la situation locale, de présenter le site naturel et la gestion pratiquée (histoire, objectifs, enjeux...), les objectifs techniques du chantier, ce qu'en attend le maître d'œuvre, les dispositifs mis en place pour la réussite de l'opération. Il s'engage également à être disponible dans le déroulement du chantier pour tous renseignements dont les jeunes volontaires auraient besoin pour leur vie quotidienne et leur découverte du milieu local.

Article 6 : Bilan

En fin de chantier, un bilan sera effectué conjointement par le bailleur d'ouvrage et l'équipe d'encadrement pédagogique. Le bailleur d'ouvrage et l'association Gwennili s'informeront mutuellement des différents bilans et rapports qui seront faits de part et d'autre à destination des différents financeurs.

Fait à

Le

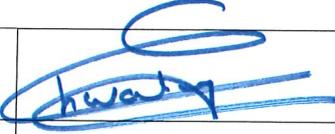
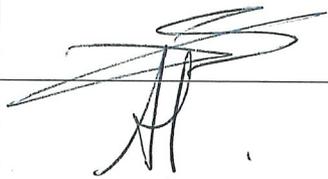
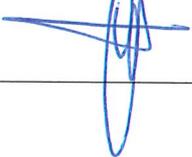
Fait à

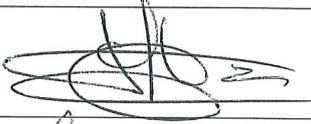
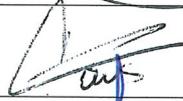
Le

Pour l'association Gwennili

Pour la Commune de Landéda

- Signature des conseillers municipaux présents :

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	PROCURATION
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT- MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN CATHY	PROCURATION
MARTIN PHILIPPE	
PELLEN Solange	PROCURATION
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	
POULLAIN Isabelle	
CORBEL RONAN	

GUIZIOU Erwan	
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
LE GOFF Laurent	
FAVE Danielle	
TREGUER Alexandre	
GAILLARD Jean-Pierre	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT PHILIPPE	

Envoyé en préfecture le 01/02/2019

Reçu en préfecture le 01/02/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190128-28_01_19_07-DE